

LE NORD.

EMPARONS-NOUS DU SOL.

LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE
DU NORD

ST-JEROME, 24 SEPTEMBRE 1891

J. J. GRIGNON
Rédacteur

TREFFLÉ COTÉ & CIE.
Magasin de Fer
(HARDWARE STORE)
FONDE EN 1872
COIN DES RUES ST-GEORGE ET STE-ANNE,
SAINT-JEROME.

W. H. SCOTT
Magasin General
Rue St-Jérôme près du pont en face de la Banque du Peuple,
SAINT-JEROME.
INDIENNES,
COTONNADES,
ETOFFES A ROBES,
TWEEDS, ETC.
Aussi: Moulins à Battre, Cribles et Dents pour Moulins à Battre.
M. SCOTT se charge du reparage de ces sortes de machines, et ce sous le plus court délai et à prix modérés.

AVIS PUBLIC.
M. BRUNO BEAULIEU croit qu'il est de son devoir de remercier le public pour l'encouragement qu'on a bien voulu lui donner, et en même temps l'annonce à ses nombreux pratiques qu'il vient d'agrandir son magasin pour y placer ses nouvelles Marchandises d'Épicerie, y compris la Farine, le Gru, le Son Etc., Etc., échangeant tous les produits de la terre pour sa marchandise. De plus, il tient un Clos de Bois et le livre à Domicile.
Rue de la Gare | ST-JEROME

S. G. LAVIOLETTE,
— MARCHAND DE —
Ferronneries, Peintures, Vernis.
Faïence, Poterie, Verrerie, Etc.
Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes, coffres forts, aussi poêles, charbon, etc.

A l'enseigne du Godendard
RUE SAINT-GEORGES, Près du Marché
S. G. LAVIOLETTE.
ST-JEROME.

Nos Compagnies d'Assurance.
Voici les noms des principales Compagnies d'Assurance qui prennent des risques dans notre ville et dans ses environs:
CANADA LIFE, QUEEN,
ROYAL, COMMERCIAL UNION,
IMPERIAL, PHENIX.
Dr C. L. de MARTIGNY
Agent pour St-Jérôme et le district de Terrebonne.

BUREAU DES ASSURANCES SUR LA VIE
ET CONTRE LE FEU
La Royale Canadienne,
La North British & Mercantile Ins. Co.
La New-York Life Ins. Co.
La Canadienne.
J. E. PARENT, Agent, RUE ST-GEORGES, Près du Marché, St-Jérôme.

No 18
FEUILLETON
LE CRIME
DE
MONTPELLIER
DEUXIÈME PARTIE
I

Elle aimait ces rochers sombres où les flots viennent déferler avec des grondements prolongés; ces grèves minuscules au sable doux et fin, et, au loin, la mer sillonnée par les grands steamers, ou les longs courriers qui passent, se rendant dans l'Inde ou en Amérique. Quelquefois, séduite par le charme attirant qui se dégage de ce panorama unique, elle faisait arrêter près d'une cirque déserte et, heureuse de se retrouver seule, loin du monde jaloux et railleur, elle allait s'asseoir dans quelque anfractuosité de granit et restait là recueillie et pensive, oubliant tout, bercée par l'harmonie de la nature, enfermée dans quelque rêve dont nul n'eût pu dire ni la cause ni l'objet.

Son père s'éloignait discrètement et allait attendre à quelque distance qu'elle revint à elle. A quoi songait-elle ainsi? Peut-être eût-elle été fort empêchée de le dire elle-même. Ce qu'elle pouvait ne dissimuler toutefois, c'est qu'elle était profondément troublée et qu'elle se sentait parfois bien malheureuse! Elle avait vécu si insouciantement avant de connaître Paul Didier!

Elle restait de longues heures abattues, accablée, remontant la pente du passé, sentant une amertume sans nom emplir son cœur et lui monter aux lèvres. Parfois cependant, pour être vrai, nous devons ajouter qu'une sensation aiguë la saisissait et qu'elle éprouvait quelque chose comme un remords. Remords vague, sans forme, flottant indécis dans son esprit, mais qui lui communiquait, sans qu'elle pût s'en défendre, une défaillance qui s'en prenait à tous ses sens.

Quand par hasard, rarement, l'image de Paul se présentait à elle, souvent un traisaillement la secouait tout à coup et un voile passait devant ses yeux. A ces heures fugitives, son émotion s'accroissait; un frisson brûlait sa chair; elle se demandait si elle n'avait pas mis, dans le dernier accueil qu'elle lui avait fait, plus de froideur, plus de hauteur méprisante qu'il n'en convenait. Et alors certain regret poignant se faisait jour; il lui semblait qu'elle eût été plus calme, après la rupture, si elle n'avait pas obéi trop vite à l'empressement de sa nature altière et se reprochait d'avoir condamné le malheureux sans lui permettre de s'expliquer. Si elle l'avait aimé, elle ne l'aurait plus. Surtout elle était bien résolue à ne plus le revoir. Mais n'eût-il pas été plus digne d'elle, si non de lui, que cette rupture s'accomplît dans des termes dont ni l'un ni l'autre n'eussent à se plaindre ou à se repentir?

Un jour, elle s'était arrêtée à l'endroit qu'elle avait choisi et d'où elle dominait l'immense panorama qui se déroulait au loin. Elle était seule; M. Gautier s'était éloigné et, depuis une heure, elle était là, contemplant le même tableau, refai-

sant pour la vingtième fois le même rêve plein d'angoisses. Tout à coup elle entendit derrière elle des pas d'homme qui s'approchaient de la crique où elle était assise. Ce n'était pas son père. Elle l'eût reconnu. Qui donc cela pouvait-il être? Elle se retourna vivement. Derrière elle, il y avait un homme, et dès qu'elle l'eut vu elle porta ses deux mains à ses lèvres. C'était Pierre Gilbert! Elle se releva effarée et eût un geste d'horreur, comme si elle eût voulu repousser quelque vision du bague.

— Mon père! à moi! cria-t-elle éperdue, et sans trop savoir ce qu'elle disait.

Pierre Gilbert s'était arrêté; il la contempla tristement.

— Ne craignez rien, dit-il d'une voix brisée, je vous ai aperçue et je n'ai pu résister au désir de vous approcher, mais si vous l'ordonnez...

— Retirez-vous! laissez-moi! balbutia Berthe qui réellement avait pris peur.

— Ah! vous êtes cruelle!

Berthe recula de quelques pas.

— Mon Dieu! il ne viendra donc personne! dit-elle encore. A moi! à moi!

— N'appellez pas, je me retire, dit Pierre Gilbert, et je vous jure que plus jamais...

Il n'acheva pas. L'appel de la jeune fille avait été entendu et pendant qu'un valet de pied accourait de la route, M. Gautier apparaissait au bord du sentier qui montait de la grève.

— Ah! mon père! s'écria Berthe en courant se précipiter dans ses bras.

— Qu'y a-t-il? interrogea M. Gautier; d'où vient que te voilà toute tremblante?

— Cet homme, là, voyez! fit la jeune fille en désignant Pierre Gilbert.

M. Gautier devint pâle comme un suaire. Et, au moment où Berthe allait lui demander la cause de son émotion, un cri partit derrière elle, qui arrêta la parole sur ses lèvres. Pierre Gilbert venait d'apercevoir M. Gautier et il était resté frappé de stupeur. Mais ce fut rapidement l'éclair. Et laissant tomber sa tête dans ses deux mains:

— Lui! lui! avec une sombre lueur dans les yeux; ah! mon instinct ne m'avait pas trompé! Maintenant, Dieu est avec moi! La justice a été tardive, mais le châtement n'en sera que plus effrayant et je rendrai honte pour honte au misérable qui depuis vingt ans m'a volé mon honneur.

Sur ces mots prononcés d'un ton incisif, il jeta un regard chargé de haine à M. Gautier et s'éloigna à travers les champs. Cependant M. Gautier n'avait ni fait un mouvement ni prononcé une parole, et quelques secondes s'écoulèrent après le départ Gilbert, sans qu'il reprît possession de lui-même. Berthe attendait anxieuse et l'observait. Elle se rapprocha.

— Père, fit-elle à voix basse, que veut dire cet homme?

— Eh! le sais-je? répondit M. Gautier en secouant la tête avec force.

— Il vous connaît donc?

— Moi!

— Que signifient les menaces qu'il a proférées, le regard haineux qu'il vous a jeté?

— Ne parlons plus de cet homme! C'est le même rôle qu'il joue; il se venge de nos dédains en cherchant à nous effrayer. Mais nous prendrons des mesures énergiques pour que de pareils faits ne se renouvelent pas. Viens! rentrons au château, et avant peu je te débarrasserai de toute appréhension à ce sujet.

II
A la suite de cet incident, Berthe fut quelques jours dans un état d'esprit singulier. Elle avait peur! Non qu'elle redoutât une nouvelle rencontre avec Pierre Gilbert; car, sans qu'elle pût s'expliquer ce qui se passait en elle à ce sujet, elle était convaincue qu'il n'y avait aucun danger pour elle de ce côté, et elle se sentait en pleine sécurité.

C'était autre chose. L'attitude de Gilbert l'avait frappée, et elle le revoit sans cesse, la lèvre tordue par une contraction farouche, tournant son regard chargé de haine vers M. Gautier atterré. C'est là que devait être le danger, s'il y en avait un. Et, par une secrète intuition, elle en arrivait à se persuader que son père était seul menacé et que c'est lui qu'il importait de protéger. Mais comment? Pierre Gilbert lui avait-il voué une haine si vivace? De quoi avait-il à se venger? D'où venait qu'il avait parlé de châtement? Elle s'y perdait.

Qu'y avait-il dans le passé de son père? qu'avait-il de commun avec ce condamné, et dans quel sentiment ce dernier puisait-il l'effronterie de sa conduite? Il y avait quelque chose certainement; mais quoi? Et sous l'empire de cette obsession elle fut prise du désir immodéré de connaître. Elle voulut s'éclaircir, apprendre la vérité; et avec la franchise qui était un des charmes puissants de la nature, elle n'hésita pas sur le parti à prendre. C'est à son père qu'elle s'adressa.

M. Gautier, depuis la rencontre qu'il avait faite de Gilbert, avait paru éviter toute explication avec Berthe. Mais celle-ci était tenace; elle guetta une occasion, et un après-midi qu'il était resté au château elle alla le trouver dans son cabinet de travail. M. Gautier ne s'attendait pas à la visite: il en fut tout d'abord interdit. Cependant il fit bonne contenance. Berthe était souriante, et rien dans ses yeux ne témoignait de la résolution qu'elle avait prise.

— Eh! quelle bonne pensée t'est venue? dit M. Gautier sur un ton enjoué; tu as donc quelque chose à me dire.

— Oui, père, répondit Berthe; j'ai quelque chose à vous dire.

— Parle, parle, mon enfant! Tu sais bien que, moi, je n'ai qu'un désir, qui est de t'être agréable.

— Je le sais, cher père; et je vous remercie du fond du cœur.

— Voyons donc, et conte-moi ce qui t'amène!

— Oh! ce n'est pas difficile; mais, tout de même, j'ai un peu hésité.

— De quoi s'agit-il?

— Du père de M. Paul Didier.

— Pierre Gilbert?

— Précisément. Pierre Gilbert, que nous avons rencontré l'autre jour, et que depuis je crains à chaque pas de rencontrer encore.

— Il n'osera pas!

— Il osera tout, j'en ai le pressentiment; et vous m'avez assuré que vous prendriez des mesures pour que nous n'ayons plus à redouter sa présence.

— Sans doute je te l'avais dit et je comptais le faire, répondit M. Gautier; mais, depuis, j'ai bien réfléchi, et je ne vois pas...

— Cet homme n'a-t-il pas été condamné?

— Par contumace, oui.

— D'où vient alors qu'on le laisse libre, et qu'il puisse impunément braver la justice?

C'est que sa condamnation remonte à vingt années, qu'il est couvert par la prescription et que la justice n'est plus armée contre lui.

Les sourcils de Berthe se froncèrent; elle passa sa main rapidement sur son front.

— Ainsi, dit-elle avec amertume, voilà la situation à laquelle nous allons être réduits désormais! Vivre éternellement à côté de ce malfaiteur, exposés à le rencontrer à toute heure et partout, sans aucun moyen de nous soustraire à cette odieuse obsession! Ah! cela est-il possible, dites mon père ne vaudrait-il pas mieux cent fois être morte?

M. Gautier l'attira contre sa poitrine.

— Pauvre chérie, dit-il d'un ton affectueux et tendre; ne me parle pas ainsi et ne m'enlève pas le peu de force qui me reste. Vois, je suis vieux, déjà bien éprouvé, et le spectacle de ta douleur augmente encore l'horrible chagrin que j'éprouve.

— Pardonnez-moi!

— Et puis-je t'en vouloir, quand je te vois si malheureuse! Seulement, il faut être plus vaillante et ne pas t'abandonner de la sorte à des défaillances dont la cause est d'ailleurs puérile.

— Puérile?

— Sans doute.

— Vous pensez, vous, que j'ai tort de m'alarmer?

— Je pense du moins qu'il faut chercher le moyen de te soustraire à ces obsessions dont tu parlais tout à l'heure.

— Il n'y en a pas.

— Il y en a une.

— Lequel?

M. Gautier eut un doux sourire.

— Le vicomte de Fontenette avait demandé ta main, répondit-il et hier encore il a fait auprès de moi de nouvelles instances.

— Le vicomte! murmura Berthe devenue songeuse.

— C'est un brave et loyal gentilhomme.

— Je le sais.

— Le jour où tu t'appuierais sur son bras, tu n'aurais plus rien à redouter.

— C'est vrai.

— Le bonheur est là.

— Peut-être.

— Et si tu voulais...

Berthe ne répondit pas tout de suite; le front penché, l'œil fixé au parquet, la poitrine gonflée, elle écoutait, agitée et trébuchante, saisie d'une hésitation suprême, au moment de prendre une aussi grave résolution. Tout à coup elle tressaillit et courut à la fenêtre. Elle venait de voir passer Jobic, et le pressentiment de quelque incident important l'avait frappée. Elle l'appela, et aussitôt la petite sauvage se présenta. Il y eut un moment de silence. Jobic était restée interdite devant M. Gautier, et Berthe, prise elle-même d'une crainte inattendue, n'osait l'interroger.

— C'est moi que tu cherchais, demanda-t-elle enfin d'une voix saccadée.

— Oui, mademoiselle, répondit Jobic.

— Que me veux-tu?

— C'est que...

— Achève!

— C'est la petite Soise.

— Elle! tu l'as vue? que t'a-t-elle dit?

— Que sa tante avait reçu une dépêche de Montpellier que M. Paul revenait demain.

— Demain! répéta sourdement Berthe.

Un voile sombre passa devant ses yeux, pendant qu'elle se laissait tomber dans un fauteuil. M. Gautier s'était rapproché. D'un geste impérieux, il renvoya Jobic qui s'enfuit, et prenant la main de Berthe: (A suivre)

“ LE NORD ”

Journal Hebdomadaire,
Publié à St-Jérôme, comté Terrebonne, par
La Cie d'Imprimerie du NORD.
JOSEPH GRIGNON,
Rédacteur.

Abonnement.....\$1.00 par année
50 c. pour 6 mois

ANNONCES

Première insertion.....10 cts la ligne
Insertions subséquentes..... 5 cts
Annonces à l'année tarifées
par contrats spéciaux.

Toutes correspondances doivent être
adressées :

Z. DRAPEAU,

Fermier de l'imprimerie du Nord,
St Jérôme, Co. Terrebonne, P. Q.

LE NORD

SAINT-JÉROME, 24 SEPTEMBRE 1891.

AVIS

AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE
D'IMPRIMERIE DU NORD

Une réunion d'actionnaires de la dite compagnie se tiendra au bureau du journal en la ville de St Jérôme à une heure de l'après-midi, le huitième jour d'octobre prochain pour l'élection des directeurs et autres affaires.

E. MARCHAND,
Secrétaire.

OU SERA LE SALUT ?

A cette heure critique où tous les éléments épars d'honnêteté et de patriotisme se liguent, où le mépris public s'arme avec une fureur inconnue, pour écraser la horde de vandales qui menent la province aux horreurs de la banqueroute et à la honte du désespoir, on se demande avec angoisse qui aura l'inconcevable courage de recueillir la succession de lambeaux et de déshonneur de M. Mercier sans bénéfice d'inventaire ?

Nos bons rouges ne se gênent pas de proclamer que nous n'avons pas de chef à faire mesurer avec M. Mercier et ils fondent en cela tout leur espoir.

Quelles sont donc les qualités que la situation demande dans le futur chef de la province ?

Est-ce le génie de la rouerie politique, le machiavélisme concentré, qui a fait de M. Mercier le type du fourbe, du protégé, du violeur de la foi jurée ?

Est-ce l'art de s'adresser aux plus mauvais préjugés de la multitude ?

Est-ce l'hypocrisie nécessaire pour dissimuler sous une panoplie de médailles achetées à prix d'argent et sous une ostentation continuelle de tartuferie, le libéralisme que l'on garde en réserve pour les vieilles connaissances ?

Est-ce la forfanterie poussée au point de traiter d'égal à égal avec le Pape et de se donner mission aux yeux de l'Europe de conduire les affaires de la Puissance toute entière ?

Est-ce une prodigalité sans frein dans les dépenses ou mieux la corruption quotidienne pratiquée en bloc d'un bout à l'autre de la province ?

Non, rien de cela. Ces qualités peuvent rendre une chute plus retentissante, mais elles ne font qu'empêcher le sort des citoyens.

C'est dans un nom que nous trouvons le programme puissant, la force morale effective qui assureront la restauration de nos finances avec l'avènement du parti conservateur. Ce nom, c'est celui qu'une partie de la presse a déjà prononcé : L'hon M. Beaubien. Ce nom signifie conciliation de tous les éléments conservateurs, mais avant tout, ce nom signifie la politique d'agriculture par excellence, et c'est là seulement que réside le salut.

Où politique d'agriculture, encouragement au progrès agricole et développement de la colonisation et des mines, mais surtout droiture, simplicité et économie de l'homme des champs, pour réparer le mal que nous a fait la politique tortueuse et extravaganter de M. Mercier.

Guerre à l'emprunt et guerre au déficit ! voilà ce que signifie encore le nom de M. Beaubien comme chef. Tout ce qu'il y a d'honnête et de

patriotique dans le pays doit lui tendre la main ; et fort de cette assurance, M. Beaubien peut marcher le front haut sur la vieille citadelle conservatrice et recueillir sans crainte les legs onéreux que laisse le régime néfaste de nos adversaires.

ELECTROCIDER, CISE.

Nous avons cité de mémoire, dans l'avant dernier numéro du Nord quand nous reprochions à Jean-Fesse-Loup de prétendre faire revivre une conjugaison de langue morte en faisant de l'infinif *électrocider*, le participe *électroicisé*. Notre oreille n'ayant pu s'accommoder d'*électroc... cider* nous avait fait comme tre l'infinifimale erreur de substituer le premier néologisme au dernier.

Naturellement Jean-Fesse se pâme, écume et nous prie de nous cacher la figure. Il termine sa diatribe en nous proposant de lui fournir un mot préférable à celui de son invention.

Nous lui répondrons que nous n'entendons pas grand-chose à la critique littéraire, bien que nous refusions toute compétence à L.-F.-L. en cette matière, et nous sommes indifférent entre *occider icider*, comme le sont ceux qui s'attachent plus à rendre des idées qu'à formuler des mots.

Et de Jean.

Ce que nous jugeons superlativement ridicule c'est de faire d'une désinence aussi régulière que l'infinif *icider*, le participe *icisé*. Autant vaudrait DECIDER ce que le génie de la langue française, depuis des siècles, a DÉCISÉ.

Et de Fesse.

Or dans l'*Echo* du 13 août dernier le linguiste J.-F.-L. a-t-il proposé ou au con de créer, entre autres néologismes le mot *électrocider* avec le participe *électroicisé* ? Voyons, maître, répondez et montrez vous la figure.

Et de Loup.

C'est bien dans l'*Echo* qu'on trouve des traits foudroyants de satire comme ceux-ci :

“ L'intelligent rédacteur du Nord apprend à ses lecteurs, dans un charabia incommensurable que le père d'un des rédacteurs de l'*Echo* professait le célibat avant de se marier ! Pas possible ! Grand Dieu, quelle bêtise, quelle niganderie ! ”

Evidemment nous avons affaire à très forte partie. C'est qu'à l'*Echo* on ne distingue pas entre un mineur qui se marie dès qu'il en obtient la permission et un cinquantenaire qui après avoir laissé écouler l'âge nubile ordinaire a fait profession de célibat, quitte à le laisser en prenant les grands froids de la vie.

M. SIMPSON

C'est une physionomie sympathique que celle du candidat conservateur de Lachute, M. Simpson. Sa devise, si nous en jugeons par l'action de *Watchman* qu'il publie avec tant de succès, consiste à être avant tout un citoyen utile. Utile à sa belle ville de Lachute, utile au comté d'Argenteuil, utile au vaste district de Terrebonne, utile à la province par son dévouement au progrès municipal, commercial, judiciaire et agricole.

Tout le monde aime dans M. Simpson cet esprit de large tolérance dans les questions de race et de religion qui contraste si vivement avec le fanatisme de son adversaire M. de Laroude. Celui-ci pratique une espèce de magnanimité, mais toute d'opportunité. Il feint l'indépendance et demande au ciel de châtier les coupables de son parti ; c'est de la ruse d'avocat et personne ne s'y laisse attirer. Mercier est à prendre ou à laisser, voilà tout. Point d'échappatoires.

M. Simpson a donc pour lui l'avantage incontestable de combattre, représentée par un adversaire qui n'a pas sa popularité, une politique exécutée de toutes parts.

L'emprunt des \$10,000,000 et l'affaire de la Baie des Chaleurs sont les deux orateurs persuasifs qui vont assurer à M. Simpson le succès de la lutte.

Du reste, les électeurs d'Argenteuil seront heureux en choisissant pour leur député, de prouver

malgré les appels incendiaires de la presse libérale au fanatisme de race combien ils savent apprécier son esprit de conciliation et d'entente fraternelle. Plusieurs aussi seront heureux de le venger des atroces calomnies que l'*Echo* ne cesse de verser sur sa tête.

Elbe et bientôt Ste-Hélène

Le Napoléon des badauds, l'aigle de l'*Electeur* est maintenant confiné comme son royal ancêtre Bonaparte le fut dans l'île d'Elbe, en attendant que la volonté populaire le transfère définitivement à son Sainte-Hélène, sur le rocher de l'éternelle opposition.

Son Honneur le lieutenant gouverneur lui a intimé en des termes qui ne souffrent pas de réplique de limiter l'action du gouvernement à l'expédition des affaires urgentes et M. Mercier a dû baisser la tête et se soumettre. Mais il a fallu en avaler une autre beaucoup plus dure. Le lieutenant-gouverneur lui a imposé la nomination d'une commission royale pour faire la vérité sur le vol monstrueux de la Baie des Chaleurs. M. Mercier a résisté, menacé ridiculement et même joué du poing, mais finalement, il a dû céder, comme un vulgaire criminel devant son juge, non pas tant à la contrainte de l'autorité qu'à la pression du sentiment public qui le harcèle et l'accable de partout.

Non seulement M. Mercier a dû accepter une commission de juges, mais a également dû subir le choix de ces juges qui, nous n'en doutons pas, seront impitoyables. Ce sont les Hon. Jetté, Baby et Davidson. La commission va se mettre aussitôt à l'ouvrage et siègera selon le besoin à Montréal ou à Québec.

Hé bien ! homme de la Providence, qui vous comparez modestement à Bonaparte, nous allons voir quelle figure vous faites, loin de votre servile majorité. Venez qu'on vous confronte avec le voleur Pacaud, votre intime compagnon de jour et de nuit. Venez consommer d'un front serein l'œuvre de reniement et attestez bien haut que vous n'avez profité d'aucun des vols éhontés de Pacaud. Mais l'heure de la rétribution ne tardera pas à sonner : le crime va recevoir sa peine. A l'exemple de Napoléon, M. Mercier a voulu régenter le Pape, lui dicter ses volontés et traîner son nom dans les luttes de parti, comme Napoléon, il en mourra, car, a dit de Maistre, *qui mange du pape en meurt*.

Ils n'en voulaient pas !

Chose assez drôle. La commission est dirigée contre le scandale de la Baie des Chaleurs, dans le seul but de jeter un peu de jour sur cette misérable affaire et voilà que les journaux rouges qui ne peuvent avoir que l'intérêt de la vérité en vue s'opposent à cette commission, tandis que celui qu'elle atteindra en pleine face, M. Mercier s'y soumet, un peu en rechignant, il est vrai.

La Patrie dit :

Nous vous le disons, en vérité, il n'y aura pas plus de commission royale à Québec qu'il n'y en a eu à Ottawa et l'affaire Pacaud ne fera pas plus l'objet d'une enquête à la chambre des députés que l'affaire Chapleau n'a été la cause d'une enquête à la chambre des représentants.

Puis l'*Echo* :

Nous nous opposons donc fortement à cette idée de commission royale parce que M. Angers n'a pas le droit d'en former une sans prendre l'avis et le conseil de ses ministres ; parce que les conservateurs mettent tant de rageuse opiniâtreté et tant de mauvaise humeur dans leurs prétentions qu'ils ont refusé d'avance certains juges dont la faute est d'avoir été autrefois libéraux.

Nous ne voulons pas de commission royale parce que nos amis de Québec ont autant le droit de faire juger l'affaire de la Baie des Chaleurs par une commission de la chambre que les conservateurs l'ont eu dans les scandales Langevin, Cochrane, Seneca, etc.

Comment deux choses peuvent être différentes

Les journaux libéraux compromis dans les affaires de la clique, jettent

le cri d'alarme à la nouvelle que le lieutenant-gouverneur est fermement résolu d'instituer une commission royale pour faire une investigation complète des rapines sans nom, qui ont rendu légendaire la corruption de l'entourage du comte Mercier. Ils lisent leur *man, thecel, pharis* sous le doigt du représentant de la Reine Egarés par la frayeur du péril qui menace leurs têtes, ils oublient que le public demande avant tout que la vérité se fasse jour, et ils supplient piteusement le lieutenant-gouverneur de laisser le sort des *boodlers* à la glorieuse impartialité de la chambre ardente, mais aussi quelle argumentation triomphante ! Lisons :

Nos adversaires, qui réclament à cor et à cris une commission royale, en ont-il demandé, eux, pour s'enquérir des accusations autrement graves portées depuis des mois et des années contre leurs chefs ? Quelle assommante défaite ?

Ne croirait-on pas que ces gens-là ont été odieusement victimes de la tyrannie du gouverneur-général qui aurait brutalement rebuté dans leur prière de nommer une commission royale à Ottawa ? Voici l'affaire en deux mots.

A Ottawa, c'est l'opposition elle-même, qui a demandé le parlement pour juge. Elle avait confiance dans son impartialité. Pas une seule protestation ne s'est fait entendre : voilà une chose :

A Québec, la province n'a pas confiance, surtout depuis l'enquête du Table Rock et l'affaire Lockwood, dans l'impartialité des comités d'enquête de la chambre, elle demande une commission de juges indépendants : voilà une autre chose.

LE CHEMIN DE MONTFORT

Il est question que la compagnie qui construit ce chemin va faire subir des modifications essentielles à son tracé.

Cela nous fournit l'occasion de lui faire observer d'érêchef, quel riche marché, ce chemin ouvrirait à l'exploitation en traversant les Mille-Isles pour aboutir à St-Jérôme par cette partie de la paroisse, connue sous le nom de Rivière-à-Gagnon.

Il n'y a que les Cantons de l'Est qui puissent supporter la comparaison avec ce vaste territoire pour la richesse des produits de la ferme. On compterait par milliers les têtes de gros et de menu bétail que le commerce en a tirés dans le seul cours du mois d'août. Des commerçants d'animaux, nous ont assuré que nulle part dans la région de Montréal ils n'ont trouvé où s'approvisionner aussi facilement que dans cette fertile contrée. Cela tient, outre les ressources du sol, aux excellentes méthodes de culture en cours parmi la population qui est généralement de sang écossais.

Va sans dire que la compagnie obtiendrait d'énormes concessions gratuites de terrain.

LES CRAINTES DE M. GARNEAU

IL CÈDE AUX MENACES

LA CORDE AU COU

L'un des passages les plus accablants de la lettre du lieutenant-gouverneur à M. Mercier est le suivant :

Entre le 23 et 26 avril l'hon. M. Garneau est venu du nouveau me trouver pour discuter la question du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Il me déclara qu'il était soumis à une forte pression, qu'on lui demandait de faire des choses auxquelles il se refusait, que l'on menaçait d'envoyer un télégramme à l'hon. M. Mercier et qu'il avait envie de résigner. Je lui répondis que ces menaces étaient futiles, qu'étant le premier ministre en l'absence de M. Mercier, il ne pouvait me laisser sans un avertisseur, que son devoir était de résister et d'agir en conformité avec la loi. Il me parut désolé et partit.

Il partit, et au lieu d'agir en conformité avec la loi, il céda aux menaces de Pacaud, de Langelier, de Robitoux, et il signa les lettres de crédit au moyen desquelles le subside fut détourné pour aller dans les poches de la Clique.

M. Garneau était premier-ministre par *interim* ; il avoue au lieutenant-gouverneur qu'on exerce sur lui

une *press'on*, qu'on le menace, il veut résigner, et... après tout cela il signe, et le gigantesque *boodlage* des \$100,000 est consommé.

Et ce n'est pas tout :

Le 7 juillet 1891 l'hon. Garneau revint et m'informa qu'il avait reçu une lettre du premier-ministre alors en Europe disant qu'il approuvait la transaction au sujet du chemin de la Baie des Chaleurs.

Voilà le premier-ministre qui écrit pour ratifier tout cela.

Y a-t-il moyen de mieux se mettre la corde au cou ?

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS

M. T. Berthiaume, éditeur de LA PRESSE, a ensuite donné son témoignage au sujet du contrat avec la New-England Paper Company. M. G. A. Nantel, dit-il, est le rédacteur en chef du journal. Les propriétaires étaient la compagnie de Publication de Montréal. L'honorable J. A. Chapleau avait la majorité des actions de la compagnie ; il tenait plus de \$20,000 du stock en son nom. Cette compagnie a été formée il y a deux ans lorsque le témoin a acheté le matériel de MM. Chapleau et Ouimet.

Il donna \$8,000, la moitié payable en dix ans et l'autre moitié en paiements de \$500 tous les six mois. L'honorable M. Chapleau était un des actionnaires au montant de \$25,000. A part des \$8,000 qui devaient être payés pour le matériel le témoin dit qu'il devait payer \$750 tous les ans pour se servir du titre de LA PRESSE. Il avait payé ces \$750 par année et il avait payé environ \$1,500 sur les \$8,000 du contrat de vente.

A l'époque où Wurtèle et Cie vendirent leur journal à M. Chapleau il était dû \$10,000 à la New-England Paper Company. Cette dette a été transférée au témoin qui en devint responsable lorsqu'il prit possession du journal.

La garantie donnée à la New-England Paper Company était la signature du témoin, endossée par l'honorable M. Chapleau.

Il déclara de nouveau qu'il était le seul locataire pour dix ans à condition qu'il deviendrait seul propriétaire en payant \$12,000 à M. Chapleau. Il y avait nominativement quatre autres actionnaires à qui M. Chapleau avait donné des actions, mais en réalité il était le seul associé de M. Chapleau pour le Journal. Il n'a pas donné d'autre garantie à la New-England Paper Company que celle qu'il avait déjà mentionnée.

Originairement, M. Ouimet avait la moitié des actions avec M. Chapleau, dans le stock de \$8,000. Pour cela, il avait donné à M. Ouimet \$4,000 en billets et il signa un acte à l'effet de donner les \$4,000 à M. Chapleau après l'expiration de dix années.

Au sujet de l'arrangement d'après lequel il devait payer sa dette à la New-England Paper Company avec le patronage du gouvernement, il dit qu'il avait modifié ce contrat en stipulant avec la Canada Paper Company que cette dernière compagnie lui fournirait les fonds pour payer la New-England.

M. Chapleau avait endossé le papier qu'il avait alors donné à la Canada Paper Company. M. Chapleau avait toujours consenti à payer ses billets. C'était une des conditions sous lesquelles il s'était engagé à prendre LA PRESSE. Il nia que M. Chapleau lui eut parlé de donner des contrats du gouvernement à M. J. Brooks Young. Il dit que M. Young désirait beaucoup avoir un contrat du gouvernement et il avait promis qu'il verrait M. Chapleau à ce sujet. C'était avant de signer le contrat, mais le témoin n'avait vu M. Chapleau qu'après que l'arrangement eut été signé. Il dit à M. Chapleau qu'il s'était entendu avec M. Young que la moitié des profits des contrats du gouvernement reviendrait à lui (le témoin). Il nia que la moitié des profits de fait être consacrée au paiement de la dette.

M. Lister lut alors le document disant que l'on devait disposer ainsi de la moitié des profits.

Le témoin l'a admis.

M. Lister—Qu'a dit M. Chapleau lorsque vous lui avez rapporté cela ?

Le témoin—Il m'a paru fâché.

Le témoin nia que la New-England Paper Company eut obtenu une commande du gouvernement pour du papier après que le contrat fut signé. Il dit qu'il avait demandé à M. Chapleau de donner une commande à la compagnie, immédiatement avant que le contrat fut signé. M. Chapleau dit qu'il consentait à donner cette commande. Après qu'il eut montré le contrat à M. Chapleau on ne lui promit aucune commande du gouvernement pour la compagnie de New-England.

M. Lister dit qu'on l'a informé que la convention conclue entre le témoin et M. Young a été conclue le 1er octobre. Le témoin dit qu'il ne peut pas jurer que cela est faux. Il dit que la date doit être indiquée dans ses livres et il promet de les envoyer au comité.

Lorsqu'il a rompu la convention conclue entre lui et la New-England Paper Company, il a signé les billets en faveur de cette dernière et il les a envoyés à Ottawa pour les faire endosser par M. Chapleau. Il contredit le témoignage de M. Young à l'effet que c'était lui, M. Berthiaume qui avait proposé la division des profits provenant des commandes du gouvernement. Lorsque M. Young a obtenu la première commande du gouvernement, il a dit au témoin que la transaction n'avait rapporté aucun profit. Plus tard, à la cour, le témoin lui a appris que cette transaction avec le gouvernement avait rapporté un profit de \$100. Il a alors demandé à M. Young de lui donner \$50 pour sa part, mais c'était une plaisanterie.

En réponse à M. Chapleau le témoin répète que M. Chapleau a paru fâché lorsqu'il a appris que ce marché avait été conclu avec M. Young. Lorsque M. Young l'a poursuivi il (Berthiaume) n'a jamais donné ordre à son avocat de réclamer la moitié des profits provenant des commandes du gouvernement.

Quant à sa solvabilité il dit : LA PRESSE vaut \$70,000 et les profits qu'elle a rapportés l'an dernier se sont élevés à \$13,000 sur une somme considérable. Je suis aussi propriétaire de la moitié du *Monde Illustré* qui vaut \$15,000. A part cela j'ai des propriétés foncières d'une valeur assez considérable.

Il nie que M. Chapleau eut pu profiter en aucune manière de la convention conclue avec M. Young si cette convention eût été mise à exécution.

En réponse à M. Bergeron, il dit qu'il n'a eu connaissance d'aucun contrat conclu entre le gouvernement et M. Young autre que celui qui a été déposé devant les tribunaux. Il répète que M. Young a suggéré l'insertion dans la convention de cette clause relative aux profits.

En réponse à sir Richard Cartwright, il dit que LA PRESSE ne valait pas \$70,000 lorsqu'il l'a achetée. La circulation a augmenté d'un tiers depuis lors et les annonces des deux tiers. Il nie que M. Chapleau lui ait jamais procuré du patronage en fait d'impressions.

M. Chapleau. Vous savez que M. Chapleau n'a pas à sa disposition une quantité de patronage du gouvernement qui vaille la peine d'en parler.

Le témoin. Je n'en sais rien. M. Brown de la société Chapleau, Hall, Nicholls et Brown, jure qu'il n'y a pas eu de lettre de Chapleau, approuvant la convention Young-Berthiaume produite dans la cause, qui a donné lieu à cette enquête.

En réponse à M. Lister, il nie que ni lui et l'autre avocat dans la cause ne soient opposés à la production d'aucune lettre de M. Chapleau. Il n'aurait aucun motif de supprimer cette lettre.

M. Lister—Cela n'aurait-il pas nui à votre association ?

Le témoin nie cela.

Quant à la partie de la preuve qui a été supprimée, il nie qu'elle ait aucun rapport à M. Chapleau. Elle a trait tout simplement à une visite que quelqu'un a faite au bureau de M. Young. Il ne sait pas qui était cette personne.

Le comité s'ajourne après avoir décidé de continuer l'enquête sur l'atelier national d'imprimerie, jeudi prochain.

NOTE DE LA RÉDACTION—Nous ne laisserions pas aller plus loin le démêlé de la dernière critique littéraire et dramatique, s'il ne s'y était glissé quelques allusions qui tirent sur la personnalité et qui font au correspondant A. R. un devoir de rétablir les faits et d'empêcher que les projectiles de la discussion n'atteignent d'autres personnes que les combattants.

Il est temps aussi que le public amateur sache que *Charmie* n'a que sa cuisine littéraire qui déplaît à A. R. Quant à celle de la marmite, A. R. n'en sait rien et n'en parle que par figure. Du reste il nous autorise à l'affirmer.

A M. le Rédacteur du "Nord"

Sans vouloir prolonger indéfiniment notre petite dispute au sujet d'acteurs, vous me permettez quelques mots de réplique à vos deux correspondants. Les félicitations personnelles que j'ai reçues et les lettres d'encouragement qu'on m'a envoyées me prouvent assez que ma critique portait juste et que le besoin d'une réaction dans leurs regards pour le goût du public se faisait depuis longtemps sentir.

On se tromperait grandement si l'on pensait que moi-même consistais à donner de vulgaires éreintements à tel ou tel personnage ; mes aspirations, grâce à Dieu, sont plus élevées et je ne combattrai jamais que les abus et le ridicule partout où je les rencontrerai.

Qu'a-t-on écrit pour renverser ma critique ? Deux longues colonnes

que l'on croirait de personnalités, si elles ne s'attaquaient à des êtres imaginaires arrachés avec peine à leurs cerveaux embryonnaires. Pour dire en un mot ce que j'en pense, je crois que le cercle dramatique a chargé son "Bouffon" du soin de sa défense, aussi le ton de la lettre s'en ressent. Quel soin il apporte à sa propre défense!

Deux choses dans ma toute ma critique longue, longue, sèche, sèche, sèche, (Richesse de style et finesse) deux choses, dis-je, lui sont tombées sur les nerfs: l'histoire du bouffon et les unités de temps, de lieu, et d'action. Je serai bon enfant et répondrai au long à ses deux objections. Peut-être lui: en restera-t-il quelque chose.

Qu'était-ce donc que le bouffon siècle François Ier, par exemple? Imaginez un être petit, déformé, souvent bossu, mais rempli de toutes les qualités de l'esprit, doué au dernier point de l'art des fines saillies et des vives réparties. Air gouaillard et sournois, flatteur plein souplesse pouvant seul, dans son habileté dire au roi ses vérités.

Est-ce bien là la silhouette de salubrité que nous avons vue sauter l'autre soir sur le théâtre? J'ai oublié mes principes de littérature, dites-vous? mais, l'ami, vous prouvez clairement que vous ne les avez jamais sus. Après de longues années de collège, peut-on faire preuve d'une ignorance si grossière? Rappelons donc la règle qui traite de l'unité de temps et de lieu:

Au cas où dans une mise en scène, la durée de l'action ne conviendrait plus à l'unité d'action, on contourne la difficulté en faisant précéder l'action principale d'une certaine partie appelée "Prologue."

Est-ce assez clair? Et ce savant termine le lourd exposé de sa science en disant en forme de péroraison: Vous aviez la colique!... Quelle forte tête! dirait encore Louis Veuillot.

C'est dommage qu'il soit si bête! Charmée fait moins paraître de sa science; et pour cause peut-être... Dans le style marmiteur qu'on lui connaît (et qu'elle admet humblement) elle rompt des lances avec un prétendu joueur de violon.

Que Fritz, danseur émérite et bouffon d'occasion demande à grands cris un grincement d'archet, rien d'étonnant, mais que "Charmée" dans une telle occurrence soupire vers quelque mélodie c'est pour moi du mystère. Serait-ce le succès inattendu de ma critique; ou bien de Fritz l'exemple entraînant... Si c'était vrai, jugez par là de l'influence délétère d'un acteur comme Fritz sur le système nerveux d'un cordon bleu trop sensible.

Vos fautes de français... N'en parlons pas; quelques cheveux dans le potage, voilà tout.—Les règles de la syntaxe...—Bermique!...—Mais enfin...—Je vous tire ma révérence.—Voilà!

Eh bien, puisque je ne puis convaincre personne, je renonce à la critique. Je le vois du reste, j'ai été trop sévère, ces acteurs méritaient plus de ménagement, souffrez donc qu'enfin je me rétracte.

"Charmée" quoique dans un âge encore tendre et d'une complexion très délicate écrit déjà des pages magnifiques. Style clair, pensée lucide, orthographe parfaite, connaissance approfondie des règles de la syntaxe, rien ne lui manque pour en faire une émule des grands auteurs. Espérons que sur les instances de ses nombreux amis elle quittera bientôt ses chères batteries pour se consacrer exclusivement à la culture des "Belles-Lettres."

Il y a le fortuné possesseur d'une voix douce et suave, d'une figure pure et angélique, d'un ton persuasif et sympathique, est redevable à l'auditoire de toutes les larmes qu'il lui a fait verser.

Fritz, au contraire, d'un comique achevé a tenu la salle dans un état d'hilarité continuelle; quelque fois même ça dégénérait en pamoison. Il fallait voir son apparition saluée par des tonnerres d'applaudissements et souvent cause d'un désordre regrettable. Ce n'était plus parfois de l'enthousiasme, des rappels, ça tenait du délire. Quel succès et quel emportement, quelle fureur, dis-je, soulevait l'auditoire lorsqu'il arrivait sur l'avant-scène son polichinelle à la main, ses oreilles d'âne surmontées de clochettes et qu'il commençait à exécuter ses savants entrechats. Le tonnerre, les cris, les rappels....

Non, c'est assez, on va croire encore que je me moque, que je fais du badinage, que je suis un pauvre imitateur—je me tais. Heureux si j'ai conservé un peu d'encre pour ma prochaine critique.

A. RISTARQUE.
Montréal 21 Septembre 1891.

chacune cet air mystérieux qui m'intriguait. J'y réussis. Comment? Oh! non je ne m'attaquai pas à la discrétion des femmes;—moyens infatigables—vous le savez bien d'ailleurs! aussi peu vous importez et je vais tout vous dire.

Ce n'est point un mariage comme vous pensez peut-être; ni un grand bal ni un picnic dont pourraient s'occuper des personnes de cet âge-là ou complète tout bonnement pour former un Club féminin. Croyez-moi, je n'ai point la berlue. Un club aux constitutions aussi avantageuses que le St-Antoine sinon plus! Un club qui se tiendra tous les dimanches soirs dans une maison hospitalière où Messieurs les Maris auront liberté entière sous leurs habits à queues! Un club d'où le tabac, la toilette et les réveillons seront strictement bannis! sauf une forte amende au profit des sœurs grises; (et je suis certaine que les fumeurs passionnés comme les âmes charitables se feront un plaisir d'enfreindre cette clause.) Un club où tous les jeux de cartes seront de mise depuis le baptême qu'on joue dans les maisons d'honneur jusqu'au pétrot.

Les belles, les bonnes conditions! que pensez-vous de cela?... Vous riez? J'en connais la cause. Les dames qui préchaient tant contre le club veulent en former un! Ah! Ah! Ah! Mais comprenez, messieurs, que l'affection conjugale de vos épouses est très industrielle. Vous garder à la maison, c'est le but de chacune. Soyez contents de la fidélité aimable dont elles font preuve. Les jeunes gens pourront s'amuser, et faire partie du Club: avantage qui se vend 25 cts. à payer le jour dimanche de chaque mois. Récolte au profit des sœurs. L'enthousiasme me gagne, moi qui n'y comprends rien avec les cartes je me mets à jouer, "rouge ou noir" la bataille autrement dit.

FLORENCE.

Ste-Anne des Plaines.—L'exposition tenue ici le quinze Septembre courant (1891) par la société d'agriculture No 1 du comté de Terrebonne, a eu un véritable succès tant sous le rapport de la qualité que sous celui de la quantité des animaux et des produits qu'ont été exhibés. Près de deux mille personnes ont assisté à cette exposition. MM. François Dion Ste-Thérèse, Stanislas Huot de St-Jérôme, Elie Benoit de Ste-Anne et Jos. Forget de St-Janvier sont les exposants qui ont remporté le plus grand nombre de prix.

Au banquet qui a suivi l'exposition, des discours ont été prononcés par MM. Damase Limoges président de la société, Joseph Crépeau maire de Ste-Anne, P. Rock Simard de L'Assomption et W. Brissette de Ste-Eustache. Plusieurs santé ont été proposées et bues avec entrain; celle des protecteurs de la société, les honorables L. R. Mas on, J. A. Chapleau, G. A. Nantel écuyer et MM. M. et H. Moody de Terrebonne, proposée par F. Villeneuve Secrétaire-Trésorier de la société a surtout soulevé les applaudissements des convives. (Communiqué.)

Un succès remarquable pour le comté de Terrebonne

Le comté de Terrebonne a brillé au premier plan à l'Exposition provinciale. Dans le seul département des beurres il a obtenu le premier prix (Knapton de Shawbridge) et 2 parmi les suivants. Il a aussi gagné des premiers prix dans les céréales.

Voilà un succès dont chaque citoyen du comté doit se sentir orgueilleux.

Terrebonne s'est acquis un juste renom pour son amour du progrès, son initiative, son dévouement à la colonisation, il vient d'ajouter une nouvelle gloire, non la moins brillante, à son fleuron, en obtenant un poste d'honneur parmi les comtés agricoles. Bravo!

ECHOS DU NORD
La Lièvre, 13 Septembre 1891.

La récolte sur la Lièvre est une des plus belles que nous ayons eu depuis six ans.

Nous regrettons que le chemin de fer du nord ne soit pas rendu ici, nous pourrions expédier de nos produits à ceux qui n'ont rien récolté dans les petites paroisses du nord.

Il se fait encore beaucoup de chantiers cet hiver et voici les prix offerts actuellement: le foin, \$20 la

tonne, l'avoine, 60 cts le minot, les patates 50 cts le minot. Remarquez que les premiers prix sont toujours les plus petits par conséquent nous vendrons encore mieux dans trois mois.

Nous sommes satisfaits des chemins que le gouvernement a fait construire cet été. Il a été question de construire un magnifique pont sur le rapide de l'Original, l'hiver prochain.

Il existe encore des spéculateurs de terrain, sur la Lièvre. M. X. se dit le propriétaire de dix lots. Sans trop connaître ses intérêts pécuniaires, je puis dire qu'avec la moitié de ce nombre il en aurait suffisamment, tout en laissant les cinq autres pour se faire des voisins, et il n'aurait pas la peine de parcourir un mille et demi pour trouver la première porte. M. X fut mécontent contre un brave colon récemment établi ici, parce qu'il s'était lancé en pleine forêt. Comme de raison, il aurait voulu lui vendre un de ses lots, mais impossible. Mais impossible. Ce monsieur croyait faire un gros coup en prenant tant de lots, mais il est sur le point de s'en mordre les pouces.

Nous invitons avec plaisir les amateurs de pêche et de chasse de venir nous voir cet automne. Nos beaux bois sont remplis de belles perdrix, et la belle rivière du Lièvre est pleine de toutes sortes de bons poissons.

Nous avons appris avec plaisir que MM. Georges et Edouard Leblond de Ste-Adèle se proposent de venir se joindre à leur frère Joseph afin de se livrer eux aussi à l'agriculture.

MISAI
Contre-rumeurs d'évêché à St-Jérôme
L'Echo prend la responsabilité de la nouvelle suivante:
NOUVEAUX EVÊCHES
Un a Joliette et l'autre Valleyfield
Il y a longtemps qu'on annonce des divisions de diocèses et de créations d'évêchés, mais sans succès. Cependant hier, les rédacteurs de l'ECHO des DEUX MONTAGNES ont reçu une lettre d'un compatriote actuellement à Rome, et ce dernier nous donne comme officielle la fondation des évêchés de Joliette et de Valleyfield. Le titulaire de l'évêché de Joliette est le chanoine Lesage, ancien curé de Chambly, et le titulaire de Valleyfield est M. le grand vicaire Maréchal.

C'est statué, c'est définitif. Adieu donc les rêves légitimes de St-Jérôme, les espoirs caressés par le regrettable curé Labelle. Cette nouvelle va prendre les populations du nord par surprise et va jeter le désenchantement et la désillusion un peu partout dans notre district.

CORRESPONDANCES
MONFORT
M. le Rédacteur.
Une question à la Cie, du chemin de Montfort. Etant donné que de Montfort le chemin fera neuf milles pour aboutir à St-Sauveur, ou douze milles pour venir à St-Jérôme, où sera l'avantage pour la Cie? parcourir dans le premier trajet six milles à peu près incultes ou tous les milles de l'autre à travers un territoire aussi riche que les plaines du sud?

Votre serviteur,
PRÉVOYANT

Petites nouvelles
Les capitaux anglais pénétrèrent dans la Colombie Anglaise. Outre l'achat des établissements de conserves de saumon et d'autres propriétés par des syndicats anglais, on dit que les bouillières de Washington appartenant à R. Dunsuir et fils vont être vendues à des capitalistes d'Angleterre, au prix de \$2,500,000. Pour cette somme dont le terrain houillier à Wellington, les charbonnages, bassins à Departure Roy, les vaisseaux appartenant à la maison Dunsuir et qui servent au transport du charbon, seraient cédés aux acquéreurs. Le chemin de fer "E & N Ry" et la vaste étendue de terre, célèbre par ses ressources agricoles, forestière et minières contenant plus de 1,500,000 acres en superficie et connue sous le nom de "propriété du chemin fer Island Rs," ne seront pas comprises dans la vente, naturellement. Ce chemin et cette étendue de terre, sont évalués à \$10,000,000, au moins.

NOTES LOCALES
—Same li vers les onze heures de la soirée, on a sonné une fausse alarme à la sonnerie électrique. Tous les pompiers furent rendus au poste en moins de quatre minutes, mais il n'y eut pas de chevaux du tout. On dit que cela a été fait intentionnellement par les deux charretiers apostés par la corporation sous certains prétextes inacceptables. Si tel est le cas, ces charretiers sont des plus blâmables.

—Dimanche, Madame J. E. Prevost descendait l'escalier du logement de M. A. Thomas, son gendre, dans le bloc Richard, quand un des premiers degrés du haut s'écarta. Si un obstacle n'avait retenu la robe de Mme Prevost, elle se serait infailliblement tuée. On la retira avec peine souffrant d'une cruelle blessure qui la retient au lit depuis ce temps et qui a même mis ses jours en danger. Nos sympathies à la famille.

—Mardi après-midi, Mmes Joseph Campeau, Moïse Piché et Mlle Emma Desrosiers allaient, dans la même voiture, au cimetière. Le cheval prit la peur à mi-chemin, devint bientôt incontrôlable et versa la voiture sans dessus dessous. Toutes trois s'efforcèrent de graves blessures et ont dû s'altérer. Mlle Desrosiers souffre de lésions internes d'où on ne connaît pas encore la gravité. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement. C'est M. Ls Vailancourt qui les a retirées de leur position critique.

—Mardi après-midi, M. Louis Brière de la buanderie de Shawbridge, du brillant succès qu'il vient de remporter à l'exposition provinciale.

—Nous félicitons M. Kimpson, le facteur de la buanderie de Shawbridge, du brillant succès qu'il vient de remporter à l'exposition provinciale.

—Jamais cirque n'a attiré autant de monde de la campagne à Montréal que l'exposition, St-Jérôme a fourni un énorme contingent. Mardi il y avait tant de passagers sur le train et aux gares du parcours que le conducteur Latour de St-Eustache a dû atteler son train complet au nôtre, y compris la locomotive.

—On annonce de grandes courses pour les 29 et 30 courant à Ste-Scholastique, jour de l'exposition du comté.

—La manufacture de meuble de la Cie industrielle est définitivement en opération. M. Craig le nouveau gérant s'est mis à la besogne avec une dizaine de nouveaux ouvriers qui l'ont accompagné de Montréal. M. Craig est la gentillesse même et ses employés sont des gens d'une politesse et d'une affidabilité remarquables. La ville doit se féliciter d'avoir acquis ces nouveaux citoyens.

—Nous regrettons d'apprendre qu'une grève générale s'est déclarée sur le Montréal et l'Occidental. Les bandes les plus mûnes ont fait des démonstrations assez menaçantes pour réussir à égarer ceux qui persistaient à l'ouvrage. On en a vu parmi eux armes de vieilles carabines. On dit que tous portent le couteau à la ceinture. Hier ils ont attaqué à coup de pierres la locomotive. On raconte des voies de fait déplorable.

Pianos et Orgues
GRANDE RÉDUCTION
Nous recommandons aux personnes qui se proposent de faire l'acquisition d'un piano ou d'un orgue, de profiter de la grande vente à bon marché que fait de ce temps-ci M. L. E. N. Pratte au No 1633, rue Notre-Dame, Montréal.

M. Pratte, dont le magasin a été incendié récemment offre en vente les pianos et les orgues qui étaient dans le magasin lors de l'incendie, mais qui n'ont souffert aucun dommage; les instruments endommagés ont été vendus à l'encan.

Les instruments, en parfait ordre, seront vendus à grande réduction pour comptant ou à court délai et les personnes qui peuvent acheter dans ces conditions, ne devraient pas manquer cette occasion exceptionnelle de se procurer un instrument neuf et de qualité supérieure au prix d'un instrument inférieure.

M. Pratte a aussi en stock de nouveaux instruments qu'il vend à bon marché aux conditions ordinaires.

WINDSOR HOTEL
TABLE, LIQUEURS, ECURIE
Tout de première classe.
ANTOINE BARCELO, PROPRIÉTAIRE

HOTEL DE TEMPERANCE
(Ancien Hôtel Robert)
TENUE PAR
THEOPHILE LAROSE
SAINT-JEROME.
Bonne pension à prix modérés. Repas à toute heure pour 20 cts.
Grande cour et bonnes écuries.

JOSEPH CAMPEAU
HOTEL DE PREMIERE CLASSE
RUE ST-JEROME - ST-JEROME
J-BTE DECARY
HORLOGER-BIJOUTIER,
RUE STE-JULIE - ST-JEROME.
En face du Presbytère.

CHAUSSURES
A BON MARCHÉ
—CHEZ—
BENJAMIN GOUGEON
RUE ST-GEORGE
ST-JEROME.
M. BENJAMIN GOUGEON informe ses pratiques et le public en général qu'il vient de déménager son Stock à l'ancienne place Chs. Migué, qu'il vendra à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs, et de plus qu'il se propose de tenir un magasin des mieux assorties en fait de Chaussures de première classe.
Il invite tous ses amis à le favoriser de leur encouragement.

—Mardi après-midi, M. Louis Brière de la buanderie de Shawbridge, du brillant succès qu'il vient de remporter à l'exposition provinciale.

—Nous félicitons M. Kimpson, le facteur de la buanderie de Shawbridge, du brillant succès qu'il vient de remporter à l'exposition provinciale.

—Jamais cirque n'a attiré autant de monde de la campagne à Montréal que l'exposition, St-Jérôme a fourni un énorme contingent. Mardi il y avait tant de passagers sur le train et aux gares du parcours que le conducteur Latour de St-Eustache a dû atteler son train complet au nôtre, y compris la locomotive.

—On annonce de grandes courses pour les 29 et 30 courant à Ste-Scholastique, jour de l'exposition du comté.

—La manufacture de meuble de la Cie industrielle est définitivement en opération. M. Craig le nouveau gérant s'est mis à la besogne avec une dizaine de nouveaux ouvriers qui l'ont accompagné de Montréal. M. Craig est la gentillesse même et ses employés sont des gens d'une politesse et d'une affidabilité remarquables. La ville doit se féliciter d'avoir acquis ces nouveaux citoyens.

—Nous regrettons d'apprendre qu'une grève générale s'est déclarée sur le Montréal et l'Occidental. Les bandes les plus mûnes ont fait des démonstrations assez menaçantes pour réussir à égarer ceux qui persistaient à l'ouvrage. On en a vu parmi eux armes de vieilles carabines. On dit que tous portent le couteau à la ceinture. Hier ils ont attaqué à coup de pierres la locomotive. On raconte des voies de fait déplorable.

Pianos et Orgues
GRANDE RÉDUCTION
Nous recommandons aux personnes qui se proposent de faire l'acquisition d'un piano ou d'un orgue, de profiter de la grande vente à bon marché que fait de ce temps-ci M. L. E. N. Pratte au No 1633, rue Notre-Dame, Montréal.

M. Pratte, dont le magasin a été incendié récemment offre en vente les pianos et les orgues qui étaient dans le magasin lors de l'incendie, mais qui n'ont souffert aucun dommage; les instruments endommagés ont été vendus à l'encan.

Les instruments, en parfait ordre, seront vendus à grande réduction pour comptant ou à court délai et les personnes qui peuvent acheter dans ces conditions, ne devraient pas manquer cette occasion exceptionnelle de se procurer un instrument neuf et de qualité supérieure au prix d'un instrument inférieure.

M. Pratte a aussi en stock de nouveaux instruments qu'il vend à bon marché aux conditions ordinaires.

WINDSOR HOTEL
TABLE, LIQUEURS, ECURIE
Tout de première classe.
ANTOINE BARCELO, PROPRIÉTAIRE

HOTEL DE TEMPERANCE
(Ancien Hôtel Robert)
TENUE PAR
THEOPHILE LAROSE
SAINT-JEROME.
Bonne pension à prix modérés. Repas à toute heure pour 20 cts.
Grande cour et bonnes écuries.

JOSEPH CAMPEAU
HOTEL DE PREMIERE CLASSE
RUE ST-JEROME - ST-JEROME
J-BTE DECARY
HORLOGER-BIJOUTIER,
RUE STE-JULIE - ST-JEROME.
En face du Presbytère.

CHAUSSURES
A BON MARCHÉ
—CHEZ—
BENJAMIN GOUGEON
RUE ST-GEORGE
ST-JEROME.
M. BENJAMIN GOUGEON informe ses pratiques et le public en général qu'il vient de déménager son Stock à l'ancienne place Chs. Migué, qu'il vendra à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs, et de plus qu'il se propose de tenir un magasin des mieux assorties en fait de Chaussures de première classe.
Il invite tous ses amis à le favoriser de leur encouragement.

DUREE EXTRAORDINAIRE
—DES—
FISCHER
PIANOS

22 ANS.—Mme BYRON FAY, de Cleveland, O., écrit: Le piano carré Fischer que j'ai échangé aujourd'hui pour un piano droit neuf Fischer, a été chez moi en usage pendant 22 ans et m'a donné entière satisfaction.

28 ANS.—Mr L. T. STREIH, de Poughkeepsie, N. Y., écrit: Il y a vingt-huit ans j'ai acheté un piano Fischer, qui m'a donné une grande satisfaction, étant sans égal pour le son et la durée, et comme preuve de sa valeur, je l'ai échangé aujourd'hui pour un piano à queue Fischer.

30 ANS.—M. GEORGE BARCLAY, de Brooklyn, N. Y., écrit: Ayant eus de vos pianos chez moi depuis 30 ans et en étant très satisfait, j'ai cru ne pas mieux faire que d'échanger pour un de vos grands pianos droits que mes amis les musiciens déclarent être parfaits.

30 ANS.—Mr. NOBLE PHILLIPS, de Hoosic, N. Y., vient de choisir 8 nouveaux pianos Fischer pour les adresser à ses filles et nièces. Il y a 30 ans M. Phillips en avait eu 4 de la même fabrique.—Daily Saratogian.
Prix modérés. Termes faciles. Pas d'agents.
Veuillez, s. v. p., vous adresser directement au magasin.
Pianos échangés.
Accord et réparations de pianos.

L. E. N. PRATTE
1676
NOTRE DAME MONTREAL
Seul importateur des Pianos
HAZELTON, FISHER ET DOMINIC
et des Orgues
EOLIENENS.

LA CANADIENNE, compagnie d'assurance sur la vie, de Montréal.—Il nous fait plaisir de constater que cette compagnie a payé le 9 juillet, la somme de \$2000 aux héritiers de feu Jacques Robitaille, de Québec, et d'engager nos concitoyens à encourager cette compagnie locale avantageuse et honorable. "Demandez les circulaires."
Cette compagnie a besoin d'agents pour les localités non encore représentées. S'adresser au bureau principal, 114, rue St-Jacques, Montréal

Province de Québec }
DISTRICT DE TERREBONNE }
Chambre des Notaires

Avis est par les présentes donné que M. Théodule Arbour, de Ste-Thérèse de Blainville, district de Terrebonne, clerc de notaire se présente devant la dite Chambre, à sa séance du sept octobre prochain qui se tiendra à Montréal, à dix heures a. m., dans une des salles du Cabinet de Lecture Paroissial, (1717, rue Notre-Dame) pour être examiné sur ses qualifications pour son admission à la pratique du notariat.

N. PÉRODEAU, N. P.
Secrétaire.

La verdetta d'Achille

En ce temps-là, mon cousin Adhémair, qui avait 20 ans, faisait de la fort mauvaise peinture. Elève de Prolling, il n'avait pour cela qu'à bien profiter des leçons de son maître. Moi, j'étais encore écolier quand une formidable épidémie de variole décida nos parents à nous exiler de la petite ville où nous prenions en commun nos vacances, lui faisant des croquis de chic et des paysages composés en face de la nature, moi pêchant à la ligne et dévastant les vergers des voisins. On nous expédia dans cette thébaïde le meilleur camarade de son glorieux patron, un porc dodu, rose, appétissant, qu'il réservait pour la Saint-Martin. Or, nous étions en juillet, au moment où commence cette histoire. En juillet ! et ne croyez pas que cet Harpagon en profita pour nous faire faire chère lie. Loin de là, il se servit de l'occasion pour nous faire achever, à nos repas, les haricots et les lentilles qui lui restaient de l'an passé. Je n'étais pas fort sensible, pour ma part, à ce mauvais traitement culinaire ; mais Adhémair, qui était fort sur sa bouche, se lamentait, *a custodia maritima usque ad noctem*, d'être si insuffisamment restauré.

— Il faudrait, me dit-il un jour, décider le vieil avaré à tuer son cochon. Au moins aurions-nous après boudin à foison et saucisses et jambons, et saucissons, et pieds savoureux et hure délectable. Car, comme l'a fort bien dit Charles Mousette, dans un sonnet célèbre tout est chair délicate dans cet animal privilégié, depuis le groin qui s'accommode fort bien d'être pistaché, jusqu'au bout de la queue que les gourmets adorent grillée et toute croustillante.

Pendant que mon cousin me tenait ce propos audacieux en plein vent, Achille (c'était le nom du cochon du père Antoine) nous complétait, derrière un treillage, avec ses petits yeux affutés et concupiscent, trouant la chair de son front comme deux charbons à travers la cendre et qui eussent attendri, par leur sympathique expression, des huisseries anthropophages.

J'avoue que le projet de cet assassinat me révolta d'abord au plus haut point.

— Demain ou à la Saint-Martin ! me dit philosophiquement Adhémair. C'est toujours la même chose. Laisse-moi faire et ne dis rien. Voilà tout ce que je veux de toi.

C'était, en effet, le seul degré de complicité dont je fus capable dans ce mauvais dessein.

Le soir même, en lisant le *Petit Journal* à son parain, qui ne connaissait pas le premier caractère de l'alphabet, l'astucieux Adhémair y intercala le paragraphe suivant :

« Une nouvelle épidémie vient de se déclarer, qui menace, en France, l'avenir de la race porcine, si chère à nos cultivateurs.

« Cette terrible maladie, qui a reçu le nom de verdetta, se manifeste par des caractères faciles à saisir. La queue de l'animal attaqué devient d'abord d'un vert tendre, puis la nuance se fonce graduellement et passe de l'émeraude à la teinte sombre de certains feuillages. Arrivé à ce degré, le mal est incurable et l'animal, rapidement abattu, ne saurait être livré à la consommation. Dans les premiers jours seulement, il est encore temps de le tuer utilement, peut-être mangée sans le moindre inconvénient.

— Ah mon Dieu ! dit le père Antoine, positivement atterré. »

Le lendemain, sa première visite fut pour Achille qui grâce aux talents picturaux d'Adhémair, avait déjà l'apparence caudal pareil à un tigre de lilas en avril. Il fit venir son fils-leulau plus vite.

— Ne trouves-tu pas que le porc a la queue légèrement verte ? de-

manda-t-il anxieusement à ce polisson.

— Moi ? pas du tout ! répondit l'hypocrite. C'est une idée que vous vous faites.

Mais, grâce à une seconde couche de vert véronèse, le doute n'était plus permis le lendemain, et l'oppositionniste Adhémair lui-même dut convenir que le pauvre Achille avait une verdetta caractérisée.

— Il faut le tuer bien vite ! fit-il avec une philosophie empressée qui donna immédiatement des doutes au père Antoine.

— Minute ! dit celui-ci. Je veux lui assurer un successeur pour la Saint-Martin. Il ferait beau voir que je ne célèbrasse pas, par une hécatombe, la mémoire du grand saint qui donna les manches de son macfarlane à un malheureux !

et le lendemain, de grand matin, le père Antoine partit pour le marché de Melun, qui avait eu lieu ce jour-là.

Il n'en revint, le soir même, avec une délicieux petit cochon de lait dont la voix était harmonieuse comme celle de Sarah Bernhardt, et qui était infiniment plus dodu, un vrai petit ange bouffi qui ne demandait que des ailes pour s'envoler, avec ceux de Murilo, dans quelque aérienne assumption.

Il fut déposé sous la tente d'Achille, dont la supplice fut, dès lors, décidé à la grande joie de cette canaille d'Adhémair.

Mais un dieu veille sur les cochons innocents et sur les enfants sensibles comme je l'étais alors. Car cette tragédie en perspective me causait un indicible effroi.

Quand, dès l'aube du jour suivant le père Antoine, son couteau à la main pénétra dans le sanctuaire où sa victime était enfermée avec le nouveau venu, il poussa d'abord un cri de joie en voyant la queue d'Achille frémissante de santé et d'un rose voluptueux qui eût fait envie aux joues virginales d'une fillette de seize ans, — puis un cri de douleur en découvrant son nouvel élève piteusement couché dans un coin et ne soufflant plus que des hoquets d'agonie dont un tigre lui-même eût été remué.

— Ah ! les canailles ! fit-il d'une voix de tonnerre, ils m'ont vendu un goret malade. Je suis volé !

Mais, je n'eus pas besoin du perfide Adhémair pour m'expliquer, à moi-même, la chose. Tout le monde sait que les cochons ont pour suprême politesse de se poulécher l'envers du groin et qu'ils font ainsi connaissance comme les chiens.

Le malheureux cochon de lait, se sacrifiant, vis-à-vis de son aîné, à cette suprême convenance, avait absorbé la vénéneuse couleur dont Adhémair l'avait enduit sur ce point. Il mourrait empoisonné, après avoir sauvé jusqu'à la Saint-Martin les jours de son compagnon de captivité. C'est beaucoup plus que n'en ont fait Latouche et l'abbé Faria.

Conclusion : le cochon de lait fut enterré et Achille dura jusqu'à la Saint-Martin tandis qu'Adhémair et moi nous continuons à nous gonfler de lentilles sèches et de haricots momifiés.

Moi, je trouve que c'était bien fait. Seulement, vous savez, quand vous m'invitez à dîner en juillet, je refuse positivement de manger des conserves.

Le Drame de Lowell

\$500 de récompense pour l'assassin de Bélanger

Lowell, 10 — Le conseil municipal a résolu d'offrir \$500 pour l'arrestation de l'assassin de David Bélanger. Si l'arrestation est opérée par plusieurs personnes, les échoués sont chargés de décerner la dite récompense.

Les parents du défunt, quatre frères et une sœur, qui sont maintenant en cette ville, se querellent au sujet de l'héritage. Ils voudraient prendre chacun une part des \$5,000 montant de la succession. Mais, il paraît qu'ils n'ont aucun droit à faire valoir. Le père et la mère sont les seuls héritiers. M. Guillet, avocat, s'occupe de la chose.

Si elle peut prouver qu'elle était en société avec Bélanger, Mlle Ma-

ria recevra \$2,500. Le père touchera le reste.

Incendie au Cap Blanc

28 maisons brûlées — Sacristie incendiée

Vers trois heures hier matin, les pompiers de la basse-ville et du Cap Blanc étaient appelés pour éteindre le feu qui s'était déclaré dans la maison d'un individu du nom de Ouellet, débardeur rue Champlain. Lorsque les hommes de la brigade arrivèrent la maison était complètement envahie par les flammes. Le vent soufflait avec rage du nord-est, ce qui fut cause de l'élément destructeur se communiqua rapidement aux habitations voisines. Il gagna du terrain d'une manière étonnante. Une seconde et une troisième alarme furent sonnées ; toute la brigade et la pompe à vapeur du poste numéro un se rendirent sur les lieux. Mais en dépit des efforts des pompiers, on ne put empêcher l'incendie de se propager. Toutes les maisons, depuis la demeure de Ouellet où le feu a commencé, de chaque côté de la rue, ont été rasées. Le feu a cessé à l'endroit de la rue où il n'y avait plus de maisons.

On a eu beaucoup de peine à sauver l'église de Notre-Dame de la Garde et le presbytère d'une destruction complète. La sacristie a été totalement consumée, et les dégâts causés à l'église nécessiteront des réparations considérables.

Les pertes encourues par la paroisse de Notre-Dame de la Garde, qui vient à peine d'être érigée, sont considérables. Le presbytère a subi des dommages sérieux ; les dégâts à l'église qui venait d'être réparée et ornée à neufs s'élèvent à \$5,000 environ.

La perte de la sacristie et des ornements qu'elle contenait est évaluée à six ou mille piastres. Il y a des réparations à faire au presbytère pour à peu près \$2,000.

CHS. GODMER,
— MARCHAND DE —
NOUVEAUTES
Rue St-Jerome

MOULINS A VENDRE

Le soussigné offre en vente ses magnifiques moulins situés dans la municipalité des Millie Isles, Com. de d'Argenteuil, savoir :

Un moulin à farine mun. de deux pierres à moulages françaises ; un moulin à scie, avec scie circulaire, machine à planer, machine à embouteiller, machine à clappards, machine à bardeaux, et plusieurs autres petites scies.

Aussi : une magnifique ferme avec belle résidence, et plus de cent acres de terre à bois, laquelle est une propriété bien désirable.

Ces moulins sont situés sur la ligne projetée du chemin de fer qui partira de St-Jérôme à Mon. fort, seulement à 9 milles de distance de la ville de St-Jérôme et à proximité de la ville de Lachute et du village de Ste-Scholastique ; il s'y est fait et se fait encore de très bonnes affaires.

Comme je désire me retirer des affaires je vendrai ces propriétés à très bas prix.

S'adresser pour conditions par lettre ou sur les lieux, au propriétaire

MATTHEW J. STRONG,
Cambria, 18 février 1891.

L'acquéreur voudra bien mentionner qu'il a vu cette annonce dans *Le Nord*.

Statut du Canada
ET
PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques-unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau, ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande.

Les Statuts Révisés sont maintenant prêts.

Prix de deux volumes, \$5.00.

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

Département des Impressions
et de la Papeterie Publique
Ottawa, 13 mars 1890.

HOTEL AVELINE
Ste-Adele
(Ci-devant Hôtel J. H. Vanier)
—
AU PUBLIC VOYAGEUR.

Le soussigné prévient le public en général qu'ayant fait l'acquisition du magnifique hôtel autrefois tenu par J. H. Vanier, il sera à leur disposition pour leur donner tout le confort possible.

Table de tre classe, et cuisine américaine. Bonnes chambres, bonnes écuries.

GREGOIRE AVELINE,
Propriétaire.

J. BELANGER,
Artiste - Photographe
RUE ST-GEORGE | ST-JEROME.

HOTEL du MARCHE
— TENU PAR —
Louis Corbeil
RUE ST GEORGES, | ST-JEROME.

Favorisez l'industrie Nationale
ET PROFITEZ DE
L'AVANTAGE EXCEPTIONNELLE
QU'OFFRE LA
LIBRAIRIE
J. B. ROLLAND & FILS
6a 14, rue Saint-Vincent,
MONTREAL.

Qui avec les produits de sa MANUFACTURE DE PAPIER à ST-JEROME, édite sur un bien meilleur papier que précédemment tous ses livres classiques ; fabrique une énorme quantité de cahiers dans tous les formats, ainsi que toute espèce de PAPIERS à ÉCRIRE, PAPIER ÉCOLIERS, PAPIER FOOLSCAP, (des administrations) PAPIER à LETTRES, PAPIER BILLET, FACTURES, ETATS DE COMPTES, MEMORANDUMS, TÊTES DE LETTRES ETC., ETC.

Défilant toute concurrence dans les prix et la qualité.

THOS. F. G. FOISY'S PIANO & ORGAN FACTORIES

ESSAYEZ UN PIANO CANADIEN AVANT D'ACHETER AILLEURS.

THOS. F. G. FOISY, seul fabricant Canadien, au Canada, de Pianos droits, carrés et à queue.

Je sollicite le commerce de gros et détail. Agents demandés dans tout le Canada. Grand sacrifices aux Communautés Religieuses. Mes pianos sont garantis pour cinq ans ou je les remplacerai par un autre si ce n'est pas tel que représente. Je suis aussi seul propriétaire des machines Wanger et White pour la province. Ecrivez de suite pour l'agence. Réparations importantes de pianos à ma fabrique, moitié prix, et exécutées promptement. Toute communications devront être adressées à

THOS. F. G. FOISY
BUREAU PRINCIPAL: 429, 431, 433 et 435 RUE ST-LAURENT, MONTREAL. 1700 TELEPHONE

JOS. E. PARENT
NOTAIRE | NOTARY
COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE
RUE ST-GEORGES
ST-JEROME.

ATTENTION spéciale donnée aux INVENTAIRES, au règlement et à l'administration des SUCCESSIONS et prompt reddition de comptes. Vente et achat de propriétés sur commission. ANNONCES GRATIS. Toujours des TERRES, EMPLACEMENTS et MAISONS A VENDRE ou A LOUER.

Argent à prêter sur billets et obligations hypothèques.

M. PARENT ci-devant dans la maison Villeneuve, a transporté depuis le 1er mai sa résidence et ses bureaux dans la magnifique propriété qu'il a acquise de Dame William Gauthier, près du marché.

PIERRE SIMARD
SUCESSEUR
DE
W. E. ELLIOTT
MAGASIN
D'Épicerie, Vins, Liqueurs, Glaces
PROVISIONS, FAIENCE,
COIN DES RUES
St-George et Ste-Adele
Bâtisse Ellis et

Peinture Caoutchouc
A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU
— DE —
A. A. WILSON & CIE.

R. G. GAUCHER
SUCESSEUR
IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES

Constantment en mains BLANC DE PLOMB ANGLAIS, PEINTURE A COUVERTURE, HUILES de toutes sortes, VERNIS pour couverture de voiture (Top Dressing Varnish), VERT DE PARIS, et MAILLÈTES de TAILLEUR de PIERRE.

219 & 221,
RUE SAINT-PAUL,
Coin de la Place Jacques Cartier.
MONTREAL.

Mme. Thos. Desormeau
MAGASIN de MARCHANDISES SECHES
RUE ST-JEROME,
Porte voisine de Chs. LAFLAMME.

Mme DESORMEAU se charge de réparer et travailler toutes sortes de pelleteries, telles que Casques, Manchons, Collets, Manteaux Capots, etc. Le public est invité à lui donner son encouragement.

DAME T. DESORMEAU.

GAUCHER et Telmosse
IMPORTATEURS DE
Vins,
Liqueurs,
Épicerie
242, 244 et 246 rue Saint-Paul
VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT
Département des Provisions
Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires
MONTREAL, P. Q.
12 Avril 91-a.

P. F. E. PETIT
NOTAIRE
ST-JEROME
(Bloc Dr de Martigny)

BANQUE DU PEUPLE
ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE
Gérant
Jérôme, 20 Mai 1886.

Statut du Canada
ET
PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques-unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau, ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande.

Les Statuts Révisés sont maintenant prêts.

Prix de deux volumes, \$5.00.

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

Département des Impressions
et de la Papeterie Publique
Ottawa, 13 mars 1890.

HOTEL AVELINE
Ste-Adele
(Ci-devant Hôtel J. H. Vanier)
—
AU PUBLIC VOYAGEUR.

Le soussigné prévient le public en général qu'ayant fait l'acquisition du magnifique hôtel autrefois tenu par J. H. Vanier, il sera à leur disposition pour leur donner tout le confort possible.

Table de tre classe, et cuisine américaine. Bonnes chambres, bonnes écuries.

GREGOIRE AVELINE,
Propriétaire.

J. BELANGER,
Artiste - Photographe
RUE ST-GEORGE | ST-JEROME.

HOTEL du MARCHE
— TENU PAR —
Louis Corbeil
RUE ST GEORGES, | ST-JEROME.

Favorisez l'industrie Nationale
ET PROFITEZ DE
L'AVANTAGE EXCEPTIONNELLE
QU'OFFRE LA
LIBRAIRIE
J. B. ROLLAND & FILS
6a 14, rue Saint-Vincent,
MONTREAL.

Qui avec les produits de sa MANUFACTURE DE PAPIER à ST-JEROME, édite sur un bien meilleur papier que précédemment tous ses livres classiques ; fabrique une énorme quantité de cahiers dans tous les formats, ainsi que toute espèce de PAPIERS à ÉCRIRE, PAPIER ÉCOLIERS, PAPIER FOOLSCAP, (des administrations) PAPIER à LETTRES, PAPIER BILLET, FACTURES, ETATS DE COMPTES, MEMORANDUMS, TÊTES DE LETTRES ETC., ETC.

Défilant toute concurrence dans les prix et la qualité.

R. G. GAUCHER
SUCESSEUR
IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES

Constantment en mains BLANC DE PLOMB ANGLAIS, PEINTURE A COUVERTURE, HUILES de toutes sortes, VERNIS pour couverture de voiture (Top Dressing Varnish), VERT DE PARIS, et MAILLÈTES de TAILLEUR de PIERRE.

219 & 221,
RUE SAINT-PAUL,
Coin de la Place Jacques Cartier.
MONTREAL.

Mme. Thos. Desormeau
MAGASIN de MARCHANDISES SECHES
RUE ST-JEROME,
Porte voisine de Chs. LAFLAMME.

Mme DESORMEAU se charge de réparer et travailler toutes sortes de pelleteries, telles que Casques, Manchons, Collets, Manteaux Capots, etc. Le public est invité à lui donner son encouragement.

DAME T. DESORMEAU.

GAUCHER et Telmosse
IMPORTATEURS DE
Vins,
Liqueurs,
Épicerie
242, 244 et 246 rue Saint-Paul
VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT
Département des Provisions
Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires
MONTREAL, P. Q.
12 Avril 91-a.

P. F. E. PETIT
NOTAIRE
ST-JEROME
(Bloc Dr de Martigny)

BANQUE DU PEUPLE
ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE
Gérant
Jérôme, 20 Mai 1886.

JOS. E. PARENT
NOTAIRE | NOTARY
COMMISSAIRE DE LA COUR SUPERIEURE
RUE ST-GEORGES
ST-JEROME.

ATTENTION spéciale donnée aux INVENTAIRES, au règlement et à l'administration des SUCCESSIONS et prompt reddition de comptes. Vente et achat de propriétés sur commission. ANNONCES GRATIS. Toujours des TERRES, EMPLACEMENTS et MAISONS A VENDRE ou A LOUER.

Argent à prêter sur billets et obligations hypothèques.

M. PARENT ci-devant dans la maison Villeneuve, a transporté depuis le 1er mai sa résidence et ses bureaux dans la magnifique propriété qu'il a acquise de Dame William Gauthier, près du marché.

PIERRE SIMARD
SUCESSEUR
DE
W. E. ELLIOTT
MAGASIN
D'Épicerie, Vins, Liqueurs, Glaces
PROVISIONS, FAIENCE,
COIN DES RUES
St-George et Ste-Adele
Bâtisse Ellis et

Peinture Caoutchouc
A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU
— DE —
A. A. WILSON & CIE.

R. G. GAUCHER
SUCESSEUR
IMPORTATEUR DE
FERRONNERIES

Constantment en mains BLANC DE PLOMB ANGLAIS, PEINTURE A COUVERTURE, HUILES de toutes sortes, VERNIS pour couverture de voiture (Top Dressing Varnish), VERT DE PARIS, et MAILLÈTES de TAILLEUR de PIERRE.

219 & 221,
RUE SAINT-PAUL,
Coin de la Place Jacques Cartier.
MONTREAL.

Mme. Thos. Desormeau
MAGASIN de MARCHANDISES SECHES
RUE ST-JEROME,
Porte voisine de Chs. LAFLAMME.

Mme DESORMEAU se charge de réparer et travailler toutes sortes de pelleteries, telles que Casques, Manchons, Collets, Manteaux Capots, etc. Le public est invité à lui donner son encouragement.

DAME T. DESORMEAU.

GAUCHER et Telmosse
IMPORTATEURS DE
Vins,
Liqueurs,
Épicerie
242, 244 et 246 rue Saint-Paul
VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT
Département des Provisions
Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires
MONTREAL, P. Q.
12 Avril 91-a.

P. F. E. PETIT
NOTAIRE
ST-JEROME
(Bloc Dr de Martigny)

BANQUE DU PEUPLE
ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE
Gérant
Jérôme, 20 Mai 1886.

— FABRIQUE DE —
Meubles et de Rouets

P. L. Y. VEZINA
RUE ST-JEROME | ST-JEROME
MAGASIN
(E. face de l'Hôtel Barsalou)

Sideboards, Tables, Canapes, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc.
Rouets, Moulins à laver, e.c., etc.

Toujours en mains. Bois prêt aré pour bâtisses, tels que Moulures et tournage, Découpage, Platinage, Fixtures, et se chargera aussi de tous ouvrages quelconques y compris menuiserie de maisons et d'églises, etc., etc.

Achats de bois de toutes sortes, soit sciés ou en billets, au plus haut prix.

Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Vassin de M. Pepin.

Le chemin est ouvert en face de la montée de Montigny.
5 a. 1 a

FERME A VENDRE
A STE-AGATHE DES MONTS

Située près du lac avec magnifique résidence (maison à 2 étages), confortable pour maison de pension, à très bonne condition.

S'adresser sur les lieux à
DAME VVE L. A. FILIATRAULT.

LA
BANQUE DU PEUPLE
ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE
Gérant
Jérôme, 20 Mai 1886.

Gaucher et Telmosse
IMPORTATEURS DE
Vins,
Liqueurs,
Épicerie
242, 244 et 246 rue Saint-Paul
VIS-A-VIS LA RUE ST-VINCENT
Département des Provisions
Nos. 87, 89, 91 et 93 rue des Commissaires
MONTREAL, P. Q.
12 Avril 91-a.

P. F. E. PETIT
NOTAIRE
ST-JEROME
(Bloc Dr de Martigny)

BANQUE DU PEUPLE
ST. JEROME

Bureau ouvert pour dépôt et escompte de 10 à 3 heures, fermé à 1 P. M. le samedi. Intérêt payé sur dépôts à terme. Traités et lettres de change achetées et vendues payables dans toutes les parties du monde.

J. A. THEBERGE
Gérant
Jérôme, 20 Mai 1886.

BROWN CHAMBERLIN
Imprimeur de la Reine
Bureau de l'Imp. de la Reine
1er avril, 1886.